AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-7-82015813

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication Périodique

EDITION DE LA STATION NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE
Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription:
Cité Administrative - 59048 LILLE Cédex - Tél.: (20) 52.72.80 - (20) 52.12.21
Station d'Avertissements Agricoles de TILLOY-lès-MOFFLAINES:
B.P. 355 - 62026 ARRAS Cédex - Tél. (21)59.99.35

Abonnement Annuel 85,00 F.
Régisseur de Recettes DDA du Pas-de-Calais
CCP: 5701.50 Lille

BULLETIN nº 274 du 15 juillet 1982

GRANDES CULTURES

POMMES DE TERRE :

Les températures élevées rendent le mildiou moins virulent. Toutefois, il convient de rester vigilant (dernier cycle du 7 - 8 juillet avec sortie de taches vers les 12 - 13 juillet) et de traiter dans la mesure du possible en préventif.

Compte tenu des derniers orages, une intervention avec un produit préventif ou pénétrant est à envisager autour du 20 juillet si, à nouveau, les conditions climatiques sont favorables à la maladie à partir de cette date. Maintenir alors une protection soignée des cultures.

Les traitements avec ACYLON P ne se justifient plus actuellement quelles que soient les situations compte tenu de l'état de la végétation et en particulier du ralentissement du courant de sève à cette époque de l'année.

BETTERAVES :

Plusieurs cas de carence magnésienne (décoloration internervaire) sont signalés surtout en sol crayeux. Il s'agit de blocages dus à la "sécheresse" superficielle du sol.

Il est possible d'appliquer du sulfate de magnésie. On pourra faire par exemple 2 ou 3 pulvérisations à 15 jours d'intervalle de 800 litres de solution à 2 % de sulfate de magnésie ce qui apporte environ 2,6 Kg de magnésium à l'hectare.

Signalons également des carences et blocages en manganèze.

Le vol important de pucerons vecteurs (Myzus persicae, Macrosiphum euphorbiae et secondairement Aphis fabae) signalé dans notre précédent bulletin, se poursuit et s'amplifie.

Sur parcelles à haut potentiel et à récolte tardive, une intervention à base de PIRIMOR (0,5 Kg de produit commercial/Ha) peut s'envisager sur constat de présence de ces pucerons en parcelles dès réception de ce bulletin.

MAIS :

PYRALE : Dans l'AISNE, et plus précisément sur le Plateau de Brie, le Valois et le Tardenois, un traitement à l'aide de microgranulés autorisés pour cet usage peut être envisagé dans la période du 18 au 23 juillet.

Dans la Vallée de l'Aisne et ses affluents, le traitement peut être réalisé dans la période du 20 au 25 juillet. Notons que les infestations sont plus faibles à l'est de la zone.

Les parcelles les plus infestées sont celles dans lesquelles il a été décelé à l'automne dernier autour d'une larve en moyenne par plante (Cf. carte publiée dans la presse locale).

Les populations de pucerons sont peu nombreuses et l'action des auxiliaires est importante. De ce fait, les traitements axés contre les pucerons sont à déconseiller actuellement.

Dans l'OISE et en particulier dans le Valois et le Vexin, un traitement peut être envisagé dans la période du 15 au 20 juillet.

Dans le Vexin où l'on observe actuellement 10 % de pieds portant des plaques de pontes, le traitement peut être envisagé à partir du 20 juillet. Retarder de quelques jours le traitement dans le Pays de Thelle où l'on observe actuellement 5 % de plantes portant des plaques de pontes.

CPPAP. N° 533 AD - Imprimerie de la Station Nord, Pas-de-Calais et Picardie - Directeur gérant J. PETTOT

33

Dans les autres secteurs où il a été décelé à l'automne dernier près d'une chenille en moyenne par pied, par exemple secteurs de Clermont et Plaine d'Estrees St Denis (Cf. Carte publiée par la presse locale), les pontes ne sont pas encore arrivées à un seuil critique et le traitement peut être différé.

Dans la SOMME, il n'y a pas de traitement à envisager dans l'immédiat.

PUCERONS : On constate la présence de quelques pucerons sue feuilles basses dans toutes les parcelles de l'Oise et sur quelques parcelles de la Somme (Plateau Picard Sud - Santerre et Vermandois).

Le parasitisme déjà actif dans le Valois s'installe dans les autres secteurs : oeufs et larves de coccinelles et syrphes.

Les décisions de traitement pucerons seront à prendre à la sortie des soies.

ARBORICULTURE FRUITIERE

OIDIUM :

Conditions favorables à la propagation. Maintenir la protection.

CARPOCAPSE :

Poursuite du vol et des éclosions dans les secteurs déjà cités : Sud de l'Aisne Valois, Centre du Nord Pas-de-Calais, Thiérache.

Maintenir ou renouveler la protection.

ACARIENS :

Intervenir avec un acaricide spécifique si 60 à 70 % des feuilles (comptage sur 100 feuilles prises au hasard dans la parcelle) sont colonisées par une ou plusieurs formes mobiles.

CULTURES LEGUMIERES

SCORSONERES

Premières attaques de rouille blanche signalées dans la région de ST POL.

Produit utilisable : PELTAR (manèbe + thiophanate méthyl) 3 Kg de produit commercial/Ha

Les conditions sont également favorables pour l'oïdium.

Produits utilisables dans ce cas : soufre 600 g de matière active / Hl (nombreuses spécialités) et chiméthionate (Morestan) 7,5 g de matière active/Hl.

Si la présence des deux maladies est à craindre, on peut utiliser soufre + manèbe (Dithane M 45 S) 8 Kg de produit commercial/Ha.

HARICOT :

La présence de pucerons ailés ("pucerons noirs" en majorité) avec début de colonisation a été observée dans toutes les parcelles visitées en début de semaine (Pas-de-Calais).

Intervention si le seuil de 2 à 5 ailés est atteint avec un aphicide non dangereux pour les hyménoptères (Cf. bulletin n° 273) avec entre autres, les spécialités à base de phosalone, pyrimicarbe, bromophos, si les parcelles sont en cours de floraison.

Des attaques de graisse (maladie bactérienne) se présentant sous l'aspect de zones translucides avec apparition de nécrose centrale ont été observées.

Si dans les parcelles il n'y a que quelques ronds, procédet à leur destruction soigneuse. Les produits à base de cuivre ou cuivre + dithiocarbamate (nombreuses spécialités) peuvent être utilisés pour limiter l'extension en période humide et chaude. Ne pas dépasser 150 à 200 g de cuivre/Hl car il y a risque d'effet dépressif ou de brûlure.

Actuellement, seule l'utilisation de semences saines apporte une garantie relative car il y a toujours possibilité de contamination extérieure en cours de végétation.